

S O M M A I R E

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

* Séance du 6 février 2017

5

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 6 février 2017

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/AC

Privas, le 6 Février 2017

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 6 FÉVRIER 2017**

DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille JULLIEN

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtizia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, CHAZE Max, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUBOIS Sylvie, FEROUSSIER Christian, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MALFOY Christine, PALIX Dominique, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SAUSSET Frédéric, SERRE Laëtizia, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

Absents excusés : DUCHAMP Denis (Pouvoir à M. Brigitte ROYER), PEVERELLI Olivier (Pouvoir à Sylvie DUBOIS)

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

Sous – Fonction 22 : ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass

· SERVICE : Education

2.1 ELEVES NON NAGEURS ET SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

A l'unanimité,

Approuve la répartition des aides allouées aux collèges dans le cadre des cycles de natation en faveur des élèves non nageurs pour un montant de **16 737 €** suivant annexe 1.

Approuve la répartition des subventions allouées pour les sections sportives scolaires pour un montant de **20 000 €** suivant annexe 2.

Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **2 500 €** au collège de MONTPEZAT-SOUS-BAUZON pour financer dans le cadre de sa section sportive VTT l'intervention d'un éducateur diplômé pour la période de janvier à juin 2017.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

2.2 COLLEGES PUBLICS CONTRATS D'OBJECTIFS TRIPARTITES

A l'unanimité,

Approuve les contrats tripartites à signer entre le Département, le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale de l'Ardèche et les chefs d'établissements :

- du collège Jastres d'Aubenas,
- du collège Vallée de la Beaume de Joyeuse,
- du collège Léonce Vieljeux des Vans,
- du collège de Crussol de Saint Péray,
- du collège Marie Curie de Tournon,
- du collège Henri Ageron de Vallon-Pont-d'Arc.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département lesdits contrats.

2.3 COLLEGES PRIVES FORFAIT D'EXTERNAT

A l'unanimité,

Décide de répartir entre les collèges privés au titre du forfait d'externat part matériel de l'année scolaire 2016-2017, le crédit de **1 414 224 €** selon le détail figurant en annexe 1.

Décide de répartir aux collèges privés au titre du forfait d'externat part personnel, pour l'année scolaire 2016-2017, le crédit de **1 437 447 €** selon le détail figurant en annexe 2.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

2.4 FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT

A l'unanimité,

Approuve la répartition du Fonds Commun des Services d'Hébergement suivant le tableau ci-annexé.

Sous – Fonction 23 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités

➤ DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass

· SERVICE : Education

2.5 PRETS D'HONNEUR

A l'unanimité,

Décide de l'octroi d'un prêt d'honneur à deux étudiants figurant sur le tableau joint en annexe du projet de délibération (2 prêts de 1 000 €).

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 923 sous-fonction 02 du budget départemental.

FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Sous – Fonction 31 : CULTURE

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires

➤ DIRECTION : Culture

3.6 CULTURE

Retiré de l'ordre du jour et reporté à la prochaine Commission Permanente

Sous – Fonction 32 : SPORTS

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités

➤ DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass

· SERVICE : Sport, Jeunesse et Vie Associative

3.7 POLITIQUE SPORTIVE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer le protocole d'accord liant le Département à l'État, à la Fédération Française de Motocyclisme, au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et au Centre Régional d'Expertise et de Performance Sportive Rhône-Alpes (CREPS) pour l'accompagnement technique et financier du dispositif de "Maîtrise des Loisirs Motorisés" pour la période 2017-2020 (voir annexe).

Décide d'inscrire au Plan Départemental relatif aux Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) en qualité de projet d'espace, site et itinéraire :

- la base nautique d'Antraigues-sur-Volane et ses aménagements.

Décide d'inscrire conjointement au Plan Départemental relatif aux Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et au Plan Départemental relatif aux Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) :

- l'itinéraire de grande randonnée national : le GR42,
- l'itinéraire de grande randonnée de pays : le GRP dit "Le Cévenol",
- le chemin dit "de Mariac" de la commune de MARIAC géré par la Communauté de Communes du Val'Eyrieux.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer les conventions de passage des propriétés privées concernés par ces itinéraires.

3.8 POLITIQUE SPORTIVE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

A l'unanimité,

Approuve les conventions à intervenir avec :

- Boucles Drôme Ardèche Organisation pour l'organisation des Boucles Drome Ardèche qui auront lieu à Guilherand-Granges les 25 et 26 février 2017 (annexe 1),
- l'Office de tourisme Intercommunal de Val Eyrieux pour l'organisation du Raid VTT des Monts d'Ardèche qui aura lieu entre Arcens et Le Cheylard du 23 au 25 juin 2017, du Marathon de l'Ardèche qui aura lieu entre la Voulte et le Cheylard le 3 septembre 2017 (annexe 2),
- l'association Raid Nature du Pont d'Arc pour l'organisation du Raid Nature du Pont d'Arc qui aura lieu à Vallon-Pont-d'Arc les 15 et 16 avril 2017 (annexe 3),
- l'association Chassezac Kayak Club pour l'organisation du Raid Chassezac qui aura lieu aux Vans les 29 et 30 avril 2017 (annexe 4),
- l'Association Sportive de la Vallée du Doux pour l'organisation du Trail Ardèchois qui aura lieu à Desaignes les 29 et 30 avril 2017 (annexe 5),
- l'UNSS Ardèche pour l'organisation des Championnats de France UNSS de sports boules collèges et lycées qui auront lieu à Tournon-sur-Rhône du 22 au 24 mai 2017 (annexe 6),
- l'Association Ardèche Slackline pour l'organisation de l'Ardèche Slackline qui aura lieu aux Vans du 25 au 28 avril 2017 (annexe 7),
- l'association Trail de la Chaussée des Géants pour l'organisation du Trail de la Chaussée des Géants qui aura lieu à Thueyts le 3 juin 2017 (annexe 8),
- l'Association Sport et Nature Promotion pour l'organisation du Raid In France qui aura lieu du 3 au 10 juin 2017 (annexe 9),
- l'Association Raidlink's 07 pour l'organisation du Raid O' Féminin qui aura lieu à Lagorce les 10 et 11 juin 2017 (annexe 10),
- l'association Ardéchoise Cyclo Promotion pour l'organisation de l'Ardéchoise qui aura lieu à Saint Félicien du 14 au 17 juin 2017 (annexe 11),
- l'Olympique Centre Ardèche pour l'organisation du Grand Prix de l'Ardèche de Beach Soccer qui aura lieu à Privas du 6 au 8 juillet 2017 (annexe 12),
- le Boxing Club Alboussière pour l'organisation de la Nuit des Gladiateur qui aura lieu à Vernoux-en-Vivarais le 7 juillet 2017 (annexe 13),
- l'Eyrieux Canoë Kayak pour l'organisation du Championnat de France de Descente Canoë Kayak qui aura lieu à Saint Sauveur-de-Montagut en juillet 2017 (annexe 14),
- Ardèche Sport Attitude pour l'organisation du Triathlon des Gorges de l'Ardèche qui aura lieu à Saint Martin d'Ardèche du 24 au 26 août 2017 (annexe 15),

- les Sauveteurs de Serrières pour l'organisation du Championnat de France de Joutes qui aura lieu à Serrières les 26 et 27 août 2017 (annexe 16),
- le Vélo Club Vallée Rhône Ardéchoise pour l'organisation du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche qui aura lieu du 5 au 10 septembre 2017 (annexe 17),
- l'Association Macadam 07 pour l'organisation de la Ronde de Crussol qui aura lieu à Saint Péray le 10 septembre 2017 (annexe 18),
- l'Association de Pétanque Chauzon Pradon pour l'organisation de l'International de Pétanque de Ruoms qui aura lieu du 15 au 18 septembre 2017 (annexe 19),
- l'Association Outdoor Saint Péray pour l'organisation de l'Outdoor Dream Team qui aura lieu le 21 octobre 2017 (annexe 20),
- l'association Vallon Plein Air pour l'organisation du Marathon des Gorges de l'Ardèche qui aura lieu entre Vallon-Pont-d'Arc et Saint Martin d'Ardèche le 11 novembre 2017 (annexe 21).

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département lesdites conventions.

Octroie les subventions aux structures suivantes :

- **12 000 €** à l'association Boucle Drôme Ardèche Organisation dans le cadre de l'organisation des Boucles Drôme Ardèche des 25 et 26 février 2017,
- **5 000 €** à l'Office de Tourisme Intercommunal de Val Eyrieux dans le cadre de l'organisation du Raid VTT des Monts d'Ardèche qui aura lieu au Cheylard du 23 au 25 juin 2017,
- **3 000 €** à l'Office de Tourisme Intercommunal Val Eyrieux dans le cadre de l'organisation du Marathon de l'Ardèche qui aura lieu entre la Voulte et le Cheylard le 3 septembre 2017,
- **5 000 €** à l'association Raid Nature du Pont d'Arc dans le cadre de l'organisation du Raid Nature du Pont d'Arc qui aura lieu à Vallon-Pont-D'arc les 15 et 16 avril 2017,
- **2 000 €** à l'association Chassezack Kayak Club dans le cadre de l'organisation du Raid Chassezac qui aura lieu aux Vans les 29 et 30 avril 2017,
- **4 500 €** Le l'Association Sportive de la Vallée du Doux dans le cadre de l'organisation du Trail Ardéchois qui aura lieu à Desaignes les 29 et 30 avril 2017,
- **500 €** à l'UNSS Ardèche dans le cadre de l'organisation des championnats de France UNSS de sports boules collèges et lycées qui auront lieu à Tournon-sur-Rhône du 22 au 24 mai 2017,
- **2 000 €** à l'Association Ardèche Slackline dans le cadre de l'organisation d'Ardèche Slackline qui aura lieu aux Vans du 25 au 28 avril 2017,
- **4 000 €** à l'Association Trail de la Chaussée des Géants dans le cadre de l'organisation du Trail de la Chaussée des Géants qui aura lieu à Thueyts le 3 juin 2017,
- **5 000 €** à l'Association Sport et Nature Promotion dans le cadre de l'organisation du Raid In France qui aura lieu du 3 au 10 juin 2017,

- **2 000 €** à l'Association Raidlink's 07 dans le cadre de l'organisation du Raid O' Féminin qui aura lieu à Lagorce les 10 et 11 juin 2017,
- **65 000 €** à l'Association Ardéchoise Cyclo Promotion dans le cadre de l'organisation de L'Ardéchoise qui aura lieu à Saint Félicien du 14 au 17 juin 2017,
- **6 000 €** à l'Association Olympique Centre Ardèche dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de l'Ardèche de Beach Soccer qui aura lieu à Privas du 6 au 8 juillet 2017,
- **2 000 €** au Boxing Club Alboussière dans le cadre de l'organisation de La nuit des Gladiateurs qui aura lieu à Vernoux-en-Vivarais le 7 juillet 2017,
- **3 000 €** à l'Association Eyrieux Canoë Kayak dans le cadre de l'organisation d'un Championnat de France de Descente Canoë Kayak qui aura lieu à Saint Sauveur-de-Montagut en juillet 2017,
- **9 000 €** à l'Association Ardèche Sport Attitude pour l'organisation du Triathlon des Gorges de l'Ardèche qui aura lieu à Saint Martin d'Ardèche du 24 au 26 août 2017,
- **3 500 €** à l'Association les Sauveteurs de Serrières dans le cadre de l'organisation d'un Championnat de France de Joutes qui aura lieu à Serrières les 26 et 27 août 2017,
- **10 000 €** à l'Association le Vélo Club Vallée Rhône Ardéchoise dans le cadre de l'organisation du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche qui aura lieu du 5 au 10 septembre 2017,
- **1 500 €** à l'Association Macadam 07 dans le cadre de l'organisation de La Ronde de Crussol qui aura lieu à Saint Peray le 10 septembre 2017,
- **3 000 €** à l'Association de Pétanque Chauzon Pradon dans le cadre de l'organisation de L'international de Pétanque de Ruoms qui aura lieu du 15 au 18 septembre 2017,
- **4 000 €** à l'Association Outdoor Saint Peray dans le cadre de l'organisation de L'Outdoor Dream Team qui aura lieu le 21 octobre 2017,
- **20 000 €** à l'Association Vallon Plein Air pour l'organisation du Marathon des Gorges de l'Ardèche qui aura lieu entre Vallon Pont d'Arc et Saint Martin d'Ardèche le 11 novembre 2017.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur les chapitre 933 sous-fonction 32 du budget départemental.

Sous – Fonction 33 : JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE...) ET LOISIRS

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités

➤ DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass

· SERVICE : Sport, Jeunesse et Vie Associative

3.9 POLITIQUE D'AIDE HUMANITAIRE

A l'unanimité,

Octroie une subvention de **4 000 €** à l'association Aides Actions Internationales Pompiers de Valence.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

3.10 POLITIQUE DE JEUNESSE CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Approuve la convention à intervenir avec :

- AMESUD suivant annexe 1,

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ladite convention.

3.11 POLITIQUE DE JEUNESSE UN PERMIS POUR L'EMPLOI

A l'unanimité,

Attribue au titre du dispositif "Un permis pour l'emploi", les subventions figurant en annexe pour un montant total de **2 000 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PERMISJEUN et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

FONCTION 4 : PREVENTION MEDICO-SOCIALE

Sous – Fonction 41 : PMI ET PLANIFICATION FAMILIALE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ DIRECTION : Enfance - Santé - Famille

· SERVICE : Santé

4.12 RECTIFICATIF A APPORTER A LA DELIBERATION 4.8.1 DU 8 FEVRIER 2016

A l'unanimité,

Attribue une subvention de 1 500 € à la Communauté d'agglomération Hermitage Tournonais Herbasse Pays de St Félicien (nom provisoire) au titre de l'appel à projet charte qualité 2016 pour les crèches Perle de Lune et Croque Lune, en remplacement de la somme de 1 500 € attribuée initialement à EOVI services et soins par la délibération du 8 février 2016 susmentionnée.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 934 sous-fonction 41 du budget départemental.

4.13 SOUTIEN A L'EQUIPEMENT MULTI ACCUEIL ANNONAY

A l'unanimité,

Attribue la somme de 1 000 € à l'Association E.G.S. d'Annonay pour l'aménagement de sa structure « A p'tit pas » d'Annonay au titre de l'aide à l'équipement des établissements d'accueil du jeune enfant.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 914 sous-fonction 41 du budget départemental.

FONCTION 5 : ACTION SOCIALE

Sous – Fonction 51 : FAMILLE ET ENFANCE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ DIRECTION : Enfance - Santé - Famille

· SERVICE : Enfance

· SERVICE : Aide Sociale à l'Enfance

5.15 PREVENTION SPECIALISEE - AEMO JUDICIAIRE

A l'unanimité,

Approuve la convention permettant le financement de la Prévention Spécialisée et du service d'Aide Educative en Milieu Ouvert à titre judiciaire, pour l'année 2017, entre le Département et l'Association Départementale de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes de l'Ardèche « ADSEA 07 », et autorise le Président du Département à la signer (Annexe 1).

Alloue pour l'année 2017 les subventions :

- Au titre de l'exercice d'AEMO Judiciaire : **327 740 euros**
- Au titre de l'action de Prévention Spécialisée : **570 000 euros**

5.16 CREATION D'UNE UNITE D'ACCUEIL MEDICO JUDICIAIRE AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER D'AUBENAS

A l'unanimité,

Octroie une subvention de 3 000 euros à l'association La Voix de l'Enfant pour participer à l'équipement en mobilier de l'Unité d'Accueil Médico-Judiciaire au sein du Centre Hospitalier d'AUBENAS.

Cette subvention sera engagée et mandatée au chapitre 915, sous-fonction 51.

Sous – Fonction 52 : PERSONNES HANDICAPEES

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ DIRECTION : Autonomie

· SERVICE : Gestion des Prestations

5.18 REMISE GRACIEUSE DE DETTE (P.C.H.)

A l'unanimité,

Accorde une remise gracieuse partielle pour un montant de **1 507 €** en faveur de **Monsieur R.B. (dossier n° 62070T)** suite à la décision de répétition d'un indu de 8 602.25 € au titre de la prestation de compensation (PCH)

Sous – Fonction 58 : AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ DIRECTION : Action Sociale Insertion

· SERVICE : Action sociale et Logement

5.19 DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNALITE SOCIALE

A l'unanimité,

Valide le contenu de l'appel à projet (figurant en annexe) et

Autorise le Président à le diffuser et à instruire les dossiers déposés par les EPCI ou les CIAS.

· SERVICE : Insertion

5.20 POLITIQUE D'INSERTION

A l'unanimité,

Approuve les modalités de mise en œuvre de l'aide légale accordée aux structures de l'insertion porteuses d'Ateliers Chantiers d'Insertion et **délègue** à une prochaine Commission permanente les nouvelles modalités d'attribution de l'aide extra-légale pour l'année 2017.

Autorise le président du Conseil Départemental à signer au nom du Département la convention à passer avec chacune des structures pour 2017 selon le projet type en annexe 1.

Approuve et attribue une subvention à l'association Tremplin Horizon à hauteur de 4 000 € dans le cadre de l'application du règlement départemental d'intervention pour le soutien et le développement des structures de l'insertion.

Approuve l'avenant en annexe n°2 actant la ventilation financière par action selon l'objectif chiffré minimal.

Autorise le président du Conseil Départemental à signer au nom du Département l'avenant à la convention triennale 2015/2017 à passer avec MOBILITE 07/26 pour 2017, selon le projet en annexe 2.

Approuve la convention 2017 à passer avec EMPLOI SOLIDAIRE selon le projet en annexe 3.

Autorise le président du Conseil départemental à signer au nom du Département la convention à passer avec EMPLOI SOLIDAIRE selon le projet en annexe 3.

➤ DIRECTION : Cellule Budget et Aide à la Décision

· SERVICE : Serv Budget et Aide à la Décision

5.21 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) (Délibération modifiée sur la forme)

A l'unanimité,

Approuve les conventions en renouvellement relatives aux Maisons de Services Au Public d'Alboussière, Lachamp Raphaël, Saint Agrève, Saint Etienne de Lugdarès, Saint Marcel d'Ardèche, Thueyts, Valgorge.

Approuve les conventions créant les 3 nouvelles Maisons de Services Au Public de Vallon Pont d'Arc, La Voulte/Rhône et Vernoux en Vivarais à passer avec :

- la Commune pour Vallon, la commune et le CCAS pour la Voulte/Rhône et la Communauté de communes pour Vernoux en Vivarais.

Autorise le Président à signer les conventions citées ci-dessus et en annexe du projet de délibération.

FONCTION 6 : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Sous – Fonction 61 : EAUX ET ASSAINISSEMENT

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ DIRECTION : Développement Rural

· SERVICE : Eau et Politiques Territoriales

6.22 POLITIQUE DE L'EAU

A l'unanimité,

I - Contrats « Ardèche, terre d'eau »

Approuve l'affectation de crédits départementaux en faveur des collectivités des territoires « CANCE – DEUME ET AFFLUENTS RHONE NORD » (Annexe 1), « DOUX MIALAN » (Annexe 2), « OUVEZE – PAYRE – LAVEZON » (Annexe 3), pour un montant total de subventions de **64 914 €**.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 916, sous-fonction 61 du budget départemental.

II - Programme 2016- C Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Approuve les affectations des crédits de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse d'un montant total de subventions de 365 800 € pour le financement des projets d'alimentation en eau potable (Annexe 4) et d'assainissement (Annexe 5).

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront engagés sur l'AP 2016/1 AGENCE et mandatés au chapitre 916, sous-fonction 61 du budget départemental.

Le détail des affectations est précisé dans les annexes jointes à la présente délibération.

III - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Lignon du Velay »

Donne un avis favorable au projet de SAGE Lignon du Velay, ainsi qu'aux Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et règlement afférents,

Précise que la participation financière du Département sera examinée dans le cadre de nos dispositifs en vigueur à la date de chaque décision.

Sous – Fonction 62 : ROUTES ET VOIRIE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Patrimoine, Routes, Infrastructures et Moyens**

➤ **DIRECTION : Patrimoine immobilier et des Moyens**

· **SERVICE : Gestion Adm du Patrimoine et du Foncier**

6.23 GESTION DU PATRIMOINE FONCIER

A l'unanimité,

Délibération n° 1 : Cession de deux parcelles sur la commune de Sarras – RD 86

Approuve la cession de parcelles au profit de la commune de Sarras et du Centre Communal d'Action Sociale de Vanosc, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

COMMUNE	Section et N parcelles	Surface en m²	Conditions particulières	Montant de la cession en Euros	Preneur
RD 86					
SARRAS	A 679 A 680	1748 158		Forfait : 2 000.00	Commune de SARRAS
RD 570 – Cession					
VANOSC	AB 477	63		378.00	Centre Communal d'Action Sociale de VANOSC

Autorise la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 : Acquisitions foncières au profit du Département

Approuve la vente d'immeubles au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, tels que présentés selon les tableaux en annexe ;

Autorise la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche.

➤ DIRECTION : Routes

6.24 APPEL A PROJET MOBILITES 2017

A l'unanimité,

Approuve le lancement d'un nouvel appel à projets Mobilités ainsi que le règlement y afférent tel qu'il figure en annexe 3 à la présente délibération.

· SERVICE : Service Entretien, Exploitation Gestion du domaine public

6.25 CONVENTIONS DE DENEIGEMENT POUR AUTORISATION D'INTERVENTIONS SUR VOIRIE COMMUNALE DE FREYCENET LA CUCHE ET DE PRESAILLES DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

A l'unanimité,

Approuve les 2 conventions, ci-annexées, relative aux opérations de déneigement concernant l'organisation de la viabilité hivernale entre le Département de l'Ardèche et les communes de Freycenet-la-Cuche et Présailles.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département les 2 conventions.

· SERVICE : Service Pilotage

6.26 TRAVERSES

A l'unanimité,

Délibération n° 1 : Vernoux en Vivarais

Valide le dossier présenté par la commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 83 255,45 euros à la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS.

Approuve et Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département, la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune de Vernoux-en-Vivarais pour la réalisation de l'aménagement de la Place du Temple et de ses abords sur la route départementale 002.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP RHEABILITATION (VOIRREHAB 2017/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 : Vals les Bains

Valide le dossier présenté par la commune de VALS-LES-BAINS.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 115 833,06 euros à la Commune de VALS-LES-BAINS.

Approuve et Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département, la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune de VALS-LES-BAINS pour la réalisation de l'aménagement du Boulevard de Vernon sur la route départementale 578.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP RHEABILITATION (VOIRREHAB 2017/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

6.27 OPERATIONS D'AMENAGEMENT

A l'unanimité,

Affecte les autorisations de programmes aux opérations présentées en annexe.

Définit ces opérations au sens du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Sous – Fonction 82 : TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ **DIRECTION : Transports et Mobilités**

· **SERVICE : Contrôle et Exploitation des Transports**

A l'unanimité,

8.28 TRANSPORTS COLLECTIFS

Approuve et autorise le Président du Conseil Départemental à signer la nouvelle convention de gestion de la gare routière d'Aubenas avec le syndicat de transport urbain Tout'en bus et la Région Auvergne - Rhône-Alpes, ci-jointe.

Et **alloue** une subvention de 25 000 € par le Département de l'Ardèche au syndicat de transport urbain Tout'en Bus.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 938-81-65734- 20819 du budget départemental.

Approuve et autorise le Président du Conseil Départemental à signer la nouvelle convention pour la mise en accessibilité de l'arrêt Le Sept Sarras "Centre" avec la commune de Sarras ci-jointe.

Et **alloue** une subvention maximale de 15 000 € par arrêt physique par le Département de l'Ardèche à la Commune de Sarras.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 916-621-204142-25948 du budget départemental.

FONCTION 7 : AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Sous – Fonction 72 : LOGEMENT

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ **DIRECTION : Action Sociale Insertion**

· **SERVICE : Action sociale et Logement**

7.30 LOGEMENT SOCIAL - GARANTIES D'EMPRUNTS

A l'unanimité,

Article 1 - Le Département accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 076 666,00 €** souscrit par ADIS SA HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de **2 lignes du prêt** est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 30 logements situés « La Chaze », 13 Faubourg d'Antraigues à Vals les Bains.

Article 2 - Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	596 666.00 euros
Durée totale :	25 ans
Dont durée du différé d'amortissement :	-

Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PAM ECO PRET
Montant :	480 000.00 euros
Durée totale :	20 ans
Dont durée du différé d'amortissement :	-

Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.45 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée » (DL)</i>
Taux de progressivité des échéances :	DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Article 3 - La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 - Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 - Le Conseil autorise le Président à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Article 6 : Cette délibération annule et remplace la délibération n°7.27.1 de la Commission Permanente du 11 avril 2016.

Sous – Fonction 73 : ENVIRONNEMENT

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Patrimoine, Routes, Infrastructures et Moyens**

➤ DIRECTION : Patrimoine immobilier et des Moyens

· SERVICE : Gestion Adm du Patrimoine et du Foncier

7.31 GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'unanimité,

Site ENS des Gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc

Approuve l'acquisition de la parcelle E n° 600, sise sur la commune de Vallon Pont d'Arc, aux consorts ARGILIER, CHAMPETIER et PRADIER pour le prix de 5 079,60 €.

Autorise la signature de l'acte à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ DIRECTION : Développement Rural

· SERVICE : Environnement

7.32 PETITE HYDRAULIQUE AGRICOLE

A l'unanimité,

Alloue à la Communauté d'agglomération Hermitage Tournonais - Herbasse - Pays de Saint-Félicien une subvention de 22 336,05 € au taux de 30% (3^{ème} tranche) pour la réalisation des études de faisabilité à la mise en œuvre de moyens de substitution aux pompes dans le Doux.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 919 sous-fonction 928.

7.33 ENVIRONNEMENT AVIS SUR LE DEMANTELEMENT DE L'USINE GEORGES BESSE SITE DU TRICASTIN (Délibération modifiée)

A l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable sur le projet de démantèlement de l'INB n°93 dénommée « usine Georges BESSE », sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

Concernant la gestion des déchets

- **Estime que** le volume des déchets métalliques à évacuer vers le site de l'ANDRA dans l'Aube sur l'ensemble de la période de démantèlement de l'usine Georges BESSE semble excéder la capacité actuellement autorisée du site de stockage. Il existerait donc une incertitude sur la capacité de la Société Eurodif Production à traiter et stocker ses déchets et par conséquence, à garantir la réutilisation du site de l'usine Georges Besse dans le délai annoncé de 32 ans,
- **Considère que**, malgré un avis de l'exploitant et de l'Autorité environnementale concluant à l'absence d'impact significatif sur l'environnement et la santé humaine du projet en raison notamment des mesures d'évitement et de réduction prises par l'exploitant, des incertitudes demeurent sur la présence et la quantité de certains composants non nucléaires, en particulier l'amiante et le plomb,
- **Demande** en conséquence que l'évaluation des déchets (quantité et qualité) soit régulièrement réactualisée, au fur et à mesure du démantèlement, en vue d'adapter les mesures de traitement et de protection.

Concernant l'organisation des procédures administratives de démantèlement

- **Considérant** la durée très longue de démantèlement envisagée (32 ans), l'émergence possible de nouvelles techniques de traitement et dépollution au cours de cette période, les incertitudes concernant la présence de certains composants tels que l'amiante et le plomb dans les déchets de démolition, et enfin les incertitudes sur la composition et le niveau de contamination des sous-sols de l'usine,
- **Demande** que les autorités compétentes de l'Etat exigent de la société Eurodif Production qu'elle communique au moins annuellement auprès de la CLIGEET et de la population riveraine sur l'état d'avancement des procédures de démantèlement,
- **Demande** qu'en cas d'évolution ou de modifications substantielles des opérations de démantèlement dues notamment à l'utilisation de nouveaux procédés ou à la découverte de nouvelles pollutions, de nouvelles procédures d'autorisation et de consultation du public soient diligentées par les autorités compétentes de l'Etat.

Concernant les coûts de démantèlement

- **Demande** qu'une évaluation des coûts de démantèlement et leur mode de calcul soient communiqués au Département.

Sous – Fonction 74 : EQUIPEMENT RURAL

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ DIRECTION : Développement Rural

· SERVICE : Eau et Politiques Territoriales

7.34 ARDECHE DURABLE 2016 (Annexe modificative concernant le taux appliqué sur le montant de travaux présenté pour le dossier d'Ucel).

A l'unanimité,

Approuve l'affectation, dans le cadre du dispositif ARDECHE DURABLE 2016 (volet « Projets Structurants ») des aides selon le détail figurant en annexe pour un montant total de 350 000 €.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'autorisation de programme PILOTS DD 2016-1. Ils seront mandatés sur le chapitre 917, sous-fonction 74 du Budget Départemental.

FONCTION 9 : DEVELOPPEMENT

Sous – Fonction 90 : SERVICES COMMUNS

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ DIRECTION : Développement Economique

9.35 CONVENTIONS ENTRE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE, EN LIEN AVEC LE S.R.D.E.I.I.

A l'unanimité,

Approuve la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire, telle que présentée en annexe 1, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

Approuve la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département, en matière de développement touristique, telle que présentée en annexe 2, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

Sous – Fonction 92 : AGRICULTURE ET PECHE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ **DIRECTION : Développement Economique**

· **SERVICE : Tourisme et Agriculture**

9.36 AGRICULTURE

A l'unanimité,

Approuve la convention 2017 entre le Département et le Groupement de Défense Sanitaire du cheptel de l'Ardèche, présentée en annexe 1, relative aux actions de prophylaxie et d'analyses dans le cadre de la lutte contre les maladies animales et infections parasitaires, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

Approuve la convention 2017 entre le Département et l'association Agri Bio Ardèche, présentée en annexe 2, relative aux actions des volets "environnement" et "social et éducation" pour le développement de l'agriculture biologique, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

Sous – Fonction 94 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ **DIRECTION : Développement Economique**

· **SERVICE : Tourisme et Agriculture**

9.37 TOURISME

A l'unanimité,

Approuve la convention entre le Département et le Centre du Développement Agroalimentaire, jointe en annexe,

et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Sous – Fonction 02 : ADMINISTRATION GENERALE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Patrimoine, Routes, Infrastructures et Moyens**

➤ DIRECTION : Patrimoine immobilier et des Moyens

· SERVICE : Gestion Adm du Patrimoine et du Foncier

0.39 GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

A l'unanimité,

Délibération n°1 : Cession des locaux de l'ancienne gendarmerie de Burzet à la commune

Approuve la cession à la commune de Burzet de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie situé sur la parcelle AW 320, lieu-dit Coste Durante à Burzet, pour le prix de 100 000 €.

Prévoit que cette vente est faite au bénéfice du projet de maison médicale et que l'accord sur le prix vaut participation du Département audit projet.

Autorise la signature de l'acte de transfert de propriété à intervenir.

A l'unanimité,

Délibération n°2 : Cession des locaux de l'ancienne gendarmerie de Saint Etienne de Lugdarès

Approuve le déclassement du domaine public de l'immeuble désaffecté à l'usage de gendarmerie, situé sur la parcelle cadastrée section AD n° 242, lieu-dit le village sur la commune de Saint Etienne de Lugdarès,

Approuve la mise en œuvre de la procédure de cession de l'ensemble immobilier via le dépôt d'une offre de vente sur la plate-forme Agorastore,

Autorise la signature de la convention de mandat immobilier correspondante à intervenir.

A l'unanimité,

Délibération n°3 : Autorisation d'occupation au profit de la Compagnie Nationale du Rhône sur la commune de Saint Jean de Muzols

Autorise l'occupation, à titre gratuit, des parcelles section D n° 615 lieu-dit « Le Grand Pont » et E n° 454 lieu-dit « Vitrier » sur la commune de Saint Jean de Muzols au profit de la Compagnie Nationale du Rhône,

Autorise la signature de la convention de servitude correspondante, à intervenir.

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources**

➤ DIRECTION : Juridique et Marchés Publics

· SERVICE : Marchés Publics

0.40 COMMANDE PUBLIQUE

A l'unanimité,

Délibération n° 1 : Définition juridique des opérations spécifiques de travaux, fournitures et services

Approuve les définitions d'opérations spécifiques de travaux, fournitures et services, détaillées dans les annexes numérotées de 1 à 9.

- Formation informatique des personnels administratifs des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ardéchois (annexe 1).
- travaux complémentaires de signalisation horizontale (annexe 1).
- études relatives à l'aménagement des routes départementales (annexe 1).
- Mandat immobilier de courtage aux enchères en ligne de la cession des locaux de l'ancienne gendarmerie de Saint Etienne de Lugdars (annexe 1).
- Programme d'Investissement des collèges départementaux (annexe 1).
- Programme d'investissement des bâtiments départementaux (annexe 1).
- Programme de maintenance des bâtiments départementaux pour l'année 2017 (annexe 2). Seront additionnés les montants des opérations listées en annexe présentant une unité fonctionnelle, technique ou économique en vue de respecter les règles de la commande publique.
- Programme de maintenance des bâtiments sociaux départementaux pour l'année 2017 (annexe 3). Seront additionnés les montants des opérations listées en annexe présentant une unité fonctionnelle, technique ou économique en vue de respecter les règles de la commande publique.
- Programme de maintenance des collèges départementaux pour l'année 2017 (annexe 4). Seront additionnés les montants des opérations listées en annexe présentant une unité fonctionnelle, technique ou économique en vue de respecter les règles de la commande publique.

- Programme de maintenance des bâtiments de gendarmeries pour l'année 2017 (annexe 5 modificative). Seront additionnés les montants des opérations listées en annexe présentant une unité fonctionnelle, technique ou économique en vue de respecter les règles de la commande publique.

- Programme de maintenance des bâtiments des routes pour l'année 2017 (annexe 6). Seront additionnés les montants des opérations listées en annexe présentant une unité fonctionnelle, technique ou économique en vue de respecter les règles de la commande publique.

- Programme d'accessibilité des bâtiments départementaux pour l'année 2017 (annexe 7). Seront additionnés les montants des opérations listées en annexe présentant une unité fonctionnelle, technique ou économique en vue de respecter les règles de la commande publique.

- Programme d'accessibilité des collèges départementaux pour l'année 2017 (annexe 8). Seront additionnés les montants des opérations listées en annexe présentant une unité fonctionnelle, technique ou économique en vue de respecter les règles de la commande publique.

- Programme de sécurité des collèges départementaux pour l'année 2017 (annexe 9). Seront additionnés les montants des opérations listées en annexe présentant une unité fonctionnelle, technique ou économique en vue de respecter les règles de la commande publique.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 : Information sur la signature des contrats suite à l'attribution par la commission d'appel d'offres

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Se référer à l'annexe n°10.

Les marchés objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service des Marchés Publics, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - (☎ 04.75.66.75.68)

A l'unanimité,

Délibération n° 3 : Information sur la passation des marchés soumis à la commission Ad'Hoc

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental soumis à l'avis préalable de la Commission Ad Hoc :

Se référer à l'annexe n°11.

Les marchés objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental Service des Marchés Publics, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - (☎ 04.75.66.75.68)

A l'unanimité,

Délibération n° 4 : Appel à projets – Approbation du calendrier prévisionnel 2017 du projet de création du cahier des charges d'un accueil de jour innovant

Approuve, à titre indicatif, le calendrier prévisionnel 2017 des appels à projets : la création d'un accueil de jour innovant sous forme itinérante d'une capacité de 14 places. L'autorisation pour la création de ce service relève des compétences conjointes du Département de l'Ardèche et de la Direction de l'Agence Régionale de la Santé Rhône-Alpes. Le dispositif d'accueil doit être opérationnel en fin d'année 2017.

Approuve le projet de création d'un service d'un accueil de jour innovant sous forme itinérante d'une capacité de 14 places. L'autorisation de ce service, accordée pour une durée de quinze ans sur le fondement de l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, relève des compétences conjointes du Président du Département et de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes.

Approuve le cahier des charges de l'appel à projets pour la création de d'un accueil de jour innovant sous forme itinérante d'une capacité de 14 places joint en annexe n°12 à la délibération.

A l'unanimité,

Délibération n° 5 : Dispositions relevant de la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

Approuve l'Avant-Projet Définitif (APD), joint en annexe n°13 à la délibération, pour la restructuration de la demi-pension du collège de Jastres à Aubenas pour un montant de travaux estimé à 761 263,80 € HT soit 913 516,56 € TTC en « valeur janvier 2017 ».

Les dossiers complets sont disponibles à la Direction Patrimoine Immobilier et Moyens – Service Administratif et Financier des Bâtiments (☎ 04 75 66 79 19).

A l'unanimité,

Délibération n° 6 : Dispositions diverses – Remise gracieuse de pénalités – Convention de groupement de commandes – Déclaration sans suite

Autorise la remise gracieuse totale des pénalités dues par l'entreprise des Courriers Rhodaniens sise La Maladière – BP 148 07131 SAINT PERAY, pour le marché 15 LR03a (Tournon-sur-Rhône / Valence / Privas) relatif aux services réguliers de transports pour un montant de 450 €.

Autorise la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes, jointe en annexes n°14 et 14 bis, en vue de mutualiser l'achat de fournitures et de services des établissements publics locaux d'enseignement et du Département, coordonnateur du groupement de commandes dans le but de réaliser des économies d'échelles tout en améliorant le niveau des prestations attendues.

Prend note de la déclaration sans suite de la procédure d'attribution du marché pour la construction de bâtiments sur le site de la Combe d'Arc à Vallon Pont d'Arc - Lot n°8 : platerie – peinture). Cette décision s'appuie sur des éléments liés à la disparition du besoin du pouvoir adjudicateur.

➤ DIRECTION : Secrétariat Général

0.41 MANDAT SPECIAL

A l'unanimité,

Décide de conférer le caractère de mandat spécial et de permettre ainsi le règlement ou le remboursement des frais engagés pour le déplacement suivant :

- Raoul L'Herminier pour le séminaire « Paideia » à Marseille, les 7 et 8 février 2017 intitulé « Patrimoines et biens communs au regard des droits culturels ».

➤ **Etant stipulé :**

- **d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 14, 17, 29, 38**
- **d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.**

La séance a été levée à 10 h 38

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Christophe LAFOUX